



Primes Energie et Rénovation en Wallonie : Des subventions qui explosent pour les particuliers !

Depuis le 1^{er} mars 2018, la plupart des primes énergie et rénovation ont vu leur montant augmenter de manière significative ; certaines, comme l'isolation du toit, ont même été triplées ! Autre nouveauté : les surfaces subsidiées à l'isolation sont passées à 150 m²/an.

NB : Un avertissement préalable doit être envoyé à l'Administration wallonne avant tous travaux ! Recevez les formulaires et vérifiez les conditions d'octroi auprès des Guichets Energie Wallonie ou de votre écopasseur communal.

Résumé des aides aux logements disponibles en Wallonie :

- les **primes ENERGIE** : isolation du toit/des murs/du sol, certains systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, réalisation d'un audit énergétique ;
- les **primes RENOVATION** : pour le remplacement des menuiseries extérieures, les travaux de toiture, l'assèchement/la stabilité des murs et sols, la mise en conformité de l'électricité, etc. ;
- la **prime QUALIWATT** pour les installations photovoltaïques < 10 kWc (**attention, uniquement pour les installations réceptionnées avant le 1/7/2018 !**)

Et si vous hésitez encore, sachez que les **prêts à 0% (ECO/RENOPACK)** sont toujours d'actualité pour vous aider à franchir le pas !

Et dans votre commune ?

Pour rappel, la commune de La Roche-en-Ardenne octroie une prime pour le placement d'un chauffe-eau solaire. Pour connaître les conditions d'octroi ainsi que les formalités à remplir, merci de prendre contact avec votre écopasseur communal.

Vous construisez ? Rénovez ? Vous voulez faire des économies d'énergie ?

Guichets Energie Wallonie – Marche-en-Famenne

Rue des Tanneurs, 11
6900 Marche-en-Famenne
Tél : 084/31 43 48

guichetenergie.marche@spw.wallonie.be



Votre Ecopasseur communal :

Véronique BLAISE
Les lundis et mardis
Tél : 084/24 40 32

veronique.blaise@la-roche-en-ardenne.be